

## RETOUR SUR L'ARTICLE DE NICE-MATIN DU 22 MARS 2012 :

Un journaliste de Nice-Matin passera à la résidence de Grasse pour recueillir des informations sur la situation. Il fit paraître un article le 22 mars 2012. Photo 1<sup>ère</sup> partie.

Ce qui opposait certains copropriétaires au promoteur ainsi qu'au syndic était résumé. Des locataires non retraités, un portail trop bas (1,33 mètre mesuré lors d'un constat d'huissier) et de bas de gamme, l'impossibilité d'ouvrir la porte d'entrée des immeubles (cinq entrées) du vidéo-portier des appartements, etc. Il suffit de lire sur cette page au fil de cette année écoulée les détails pour confirmation.

L'emplacement de la loge du gardien, situé en fond de résidence, côté opposé à l'entrée et à la cour intérieure, rendant impossible toute surveillance, etc.

Mais par cet article, nous apprenions qu'il y avait aussi « des problèmes à Hinx » et c'est à la suite de cette information que nous avons pris contact avec le journal Sud-Ouest (Voir à la date du 4 octobre 2012), puis avec les courageux copropriétaires qui avaient déposé une plainte contre les Senioriales.

A cette date, l'ADCS ne comprenait que des copropriétaires de Grasse car nous pensions être les seuls à subir ces problèmes.

Nous avons créé cette association en novembre 2010 suite à une assemblée générale extraordinaire où il nous a été impossible de révoquer le syndic malgré une faute très grave commise (non assurance du minibus de la résidence durant six mois) suite au vote favorable du promoteur disposant encore de plusieurs appartements à vendre avec les tantièmes correspondants ! Révocation repoussée d'une seule voix ! A suivre...

Le journaliste prendra contact avec les Senioriales, pour obtenir quelle réponse ?

« 99% de nos clients sont satisfaits » !

Si l'on prend la résidence en cause, Grasse, près de dix copropriétaires avaient déjà revendu leur bien depuis l'ouverture !

Et ceux qui ont décidé de saisir la justice ne doivent pas être dans les « satisfaits ».

Il est prévu en effet dans le règlement de copropriété qu'il y ait des locataires. Nous le savions. Mais dans le cas où le copropriétaire doit louer son logement en cas de force majeure. Ou avant d'y venir dès sa retraite, etc.

Or, à Grasse, en utilisant la loi Scellier applicable au 1.1.2010 donc après l'ouverture, le promoteur a permis à des investisseurs d'acheter dans le seul but de louer et non pas d'y habiter eux-mêmes ! Ce n'était pas du tout ce qui était prévu au départ.

Le responsable des Senioriales donne « raison » pour un « couple en activité ». Or il y en avait quatre qui avaient un bail alors que toujours salariés !

Il détourne ensuite le problème posé pour la surveillance. Par un gardien qui a une loge qui ne le permet pas et un portail qu'on peut enjamber facilement. Personne n'a évoqué de la vidéosurveillance. On paye un gardien qui n'est pas gardien, voilà tout.

Si « l'architecte des bâtiments de France » a demandé au promoteur de réaliser un portail « plus bas », on voudrait alors savoir pourquoi juste en face de la résidence, le portail du parking fait 2 mètres, installé par la mairie pour un centre de la petite enfance ( ?).

Et d'indiquer ensuite qu'il y a un système de revente pour ceux qui ne sont pas contents !

Faire « l'unanimité » est-ce que cela existe ? Nulle part et pour tout !

50% des résidents sont des locataires. Les problèmes avec le promoteur ne les concernent pas. Le président du conseil syndical, qui habite en région parisienne, donne sa version. Quant à la « vice-présidente » elle admet et prétend que le gardien « n'est pas là pour faire de la surveillance » mais de l'entretien ! Quel aveu !!!